

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 1^{er} avril 2019 à 20h sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

Présents : Messieurs JULIEN, CHERION, GUEULLET, RONCERET, DENIS, mesdames DORIAT, EDELIN, DUPOUX, CHAPUT.

Excusés : Mesdames PARIS, BOYER, AGUINET (pouvoir Mme DORIAT), FAVIER (pouvoir M GUEULLET) Messieurs JUAN, VOLAT.

Secrétaire de séance : Madame EDELIN

Le PV précédent est adopté à l'unanimité

Une minute de silence est honorée en la mémoire de Roland SELLOT agent à la retraite de la commune de 1965 à 1997, décédé ce jour.

1) Compte Administratif 2018 de la commune

Les élus votent à l'unanimité le compte administratif de la commune 2018. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 909 196.69 € et les recettes à 1 196 649.14 €. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 875 311.08 € et les recettes à 839 507.20 €. L'excédent de fonctionnement cumulé se situe à 287 452.45 €, le déficit en investissement à 35 803.88 €, le besoin de financement des investissements se situe à 49 000 €, le résultat reporté en fonctionnement pour 2019 sera de 202 648.57 €.

Au niveau du fonctionnement les dépenses sont en hausse d'un peu moins de 4% par rapport à 2017. La commune a vu ses charges générales augmenter (+ 24 000 €), c'est lié principalement à des dépenses de fonctionnement couvrant le nouveau bâtiment périscolaire mais aussi à l'entretien des bâtiments (électricité, plomberie, réalisation d'un organigramme de clés etc...) et notamment la pause de témoins pour près de 10 000 € à l'église liés à la fissure de la nef. Les charges de personnel sont stables. Les recettes sont en hausses à près de 5%.

Au niveau des investissements, les travaux d'aménagement de Bourg se sont achevés avec la réfection des murs de la tranche 3 (abords de la mairie). La réalisation du nouveau bâtiment périscolaire (cantine et accueil de loisirs) a constitué le gros de l'investissement 2018 (902 000 € HT travaux et matériel sur 2017 et 2018) à hauteur de 430 000 € H T subventionnés à hauteur de 76.50 %. La municipalité a racheté l'ancienne épicerie pour un coût de 120 000 €. Des travaux ont aussi concerné le mur des Essanyiers entièrement rénovés pour un coût de 95 000 € HT subventionnés à hauteur de 70%.

La commune a effectué de l'achat de matériel avec l'acquisition d'une machine de lavage pour la cantine, de 6 ordinateurs recomposés à l'école, de matériel de voirie (motobinette, débroussailleuse, transpalette). Des travaux de rénovation du bâtiment au 16 rue des écoles ont aussi été entrepris pour un coût de 25 000 € HT (plâtrerie peinture et plomberie).

Des travaux de voirie ont été réalisés : route communale de la Mhotte et des Béguets, rue des vignes et clos des vignes (prise en charge par la société d'équipement de l'Auvergne dans le cadre du plan de financement du lotissement). En parallèle le compte de gestion du receveur (trésor public de Bourbon l'Archambault) est lui aussi adopté, identique au compte administratif.

2) Compte administratif 2018 du contrôle Technique

Les élus votent à l'unanimité le compte administratif du contrôle technique 2018. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 6 175 € et les recettes à 24 998.87 €. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 21 063.97 € et les recettes à 22 703.16 €. L'excédent de fonctionnement cumulé se situe à 18 823.87 €, l'excédent en investissement à 1639.19 €. En parallèle le compte de gestion du receveur (trésor public de Bourbon l'Archambault) est lui aussi adopté, identique au compte administratif.

3) Compte administratif 2018 de la maison de Santé

Les élus votent à l'unanimité le compte administratif de la maison de santé 2018 pour cette première année d'existence. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 442.75 € correspondant au montant de l'intérêt de l'emprunt réalisé (105 000 € en investissement). Les recettes sont pour l'instant nulles, la commune versera le montant correspondant sur 2019 (subvention d'équilibre). Les dépenses d'investissement se sont élevées à 17 848.18 € et les recettes à 105 000 €. L'excédent en investissement correspondant à l'emprunt se situe à 87 151.82 €. Pour rappel le montant estimatif du projet est de 588 000 € HT avec un 80% de subventions (ETAT, REGION, DEPARTEMENT). En parallèle le compte de gestion du receveur (trésor public de Bourbon l'Archambault) est lui aussi adopté, identique au compte administratif.

4) Multiservices (ex-épicerie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide les PSE (prestations supplémentaires éventuelles soit des devis réalisés avant signature des marchés) suivantes :

- 1.2 Démolition des Cloisons et doublages pour un coût de 2 332.58 € HT
- 1.3 Démolition des plafonds du rez-de-chaussée pour un coût de 2 453.94 € HT
- 1.4 Démolition plafonds de l'étage pour un coût de 1 916.03 € HT
- 1.5 Création d'une rampe PMR extérieure pour un coût de 7 437.90 € HT

après de l'entreprise BERTRAND, pour un coût de 14 140.45 € HT ce qui porte le marché de l'entreprise BERTRAND à la somme total de 55 110.49 € HT

- 2.1 auprès de l'entreprise LABEYRIE, lot 2, pour un coût de 3 384.87 € HT ce qui porte le marché de l'entreprise LABEYRIE à la somme de 6 948.46 € HT

Le montant global des marchés du multiservices représente la somme de 173 853.86 € HT.

Un avenant complémentaire est pris avec l'entreprise Labeyrie suite à la découverte de l'Etat très dégradé des solives du plafond du 1^{er} étage qui nécessite une totale réfection. Le montant de l'avenant est de 9 915.09 € HT correspondant au linéaire manquant au prix du marché de base.

5) Plateau sportif

Une réunion de travail concernant l'aménagement du plateau sportif s'est déroulée le vendredi 22 mars en présence des présidents du club de pétanque et de football.